

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2016

«Vers la fin de l'obsolescence programmée ?»

Publié le 12/09/2016

Par Matthieu Combe, Natura-Sciences.com

<http://www.natura-sciences.com/environnement/fin-obsolescence-programmee978.html>

La Fabrique Ecologique vient de publier sa nouvelle note « Comment agir vraiment contre l'obsolescence programmée ? ». Des propositions concrètes pour mettre fin à une situation complexe.

« *L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise, notamment par la conception du produit, à raccourcir délibérément la durée de vie ou d'utilisation potentielle de ce produit afin d'en augmenter le taux de remplacement* », telle est la définition donnée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte oubliée en Août 2015. Le texte prévoit une peine de 2 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende en cas d'obsolescence programmée avérée de la part d'un constructeur. L'amende peut monter jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes le plus élevé réalisé en France en cas d'avantages avérés tirés par l'entreprise.

Ce « *délit d'obsolescence programmée* » est difficilement applicable et s'avère insuffisant pour réguler pleinement le phénomène. Mais « *à partir du moment où la pratique est pénalement sanctionnable, ce texte donne la légitimité à n'importe qui de porter le sujet* », prévient Géraud Guibert, président de La Fabrique Ecologique. « *Nous proposons que la reconnaissance de lanceur d'alerte puisse s'appliquer à la protection d'un salarié qui dénoncerait une manoeuvre de son entreprise pour diminuer la durée de vie d'un objet* », complète Thierry Libaert, président du groupe de travail de la Fabrique Ecologique consacré à l'obsolescence programmée.

Dans sa nouvelle note, la Fabrique écologique fait une dizaine de propositions pour prendre à bras le corps cette question. Parmi ses trois recommandations majeures : garantir la mise à disposition de pièces détachées, afficher la durée de vie des produits et intégrer des critères de durée de vie dans les éco-contributions payées par les constructeurs.

Augmenter la durée de la garantie légale

La loi relative à la consommation, dit loi Hamon, du 17 mars 2014 a allongé de 6 mois à 2 ans la durée de garantie légale qui protège l'acheteur contre les pannes. Durant cette période, les distributeurs doivent fournir les pièces de rechange dans un délai de deux mois à tout revendeur ou réparateur qui le leur demande.

La Fabrique écologique propose d'allonger la durée de la garantie légale de 2 à 5, voire 10 ans selon les produits. Mais des études économiques doivent être menées en amont. « *Sur un point aussi important que celui des effets d'une extension de garanties de deux à cinq ans, les conséquences sur le prix de vente varient selon les sources de 6 à 21 %* », relève La Fabrique écologique.

Améliorer la mise à disposition des pièces détachées

La loi Hamon a aussi créé l'obligation, pour les professionnels, d'afficher une période de disponibilité des pièces de rechange. Cette obligation ne s'applique qu'aux entreprises qui prévoient des pièces détachées ! Pour une meilleure information des consommateurs, le groupe de travail propose que l'affichage « pas de pièces détachées » soit également imposé lorsqu'aucune pièce de rechange n'est prévue.

Suite à cette loi, les entreprises qui ont décidé d'afficher la durée de vie sont de ce fait peu nombreuses. « 60% des enseignes commerciales n'affichent aucune information sur la disponibilité des pièces détachées », a relevé le groupe de travail. Et les affichages ne se font que sur un faible nombre de produits : 21% des magasins ne l'affichent que sur moins de la moitié des produits. La note propose donc d'imposer, pour tous, une mise à disposition des pièces de rechange durant 5 ans après la vente du produit et dans les 15 jours suivant la demande.

Afficher la durée de vie des produits?

La loi de transition énergétique prévoit une simple démarche volontaire et expérimentale d'affichage de la durée de vie des produits. Pourtant, selon le sondage réalisé par Mediaprism en 2014, 92% des français souhaitent l'affichage de la durée de vie des produits. Face à cette volonté, la Fabrique écologique souhaite la reprise des travaux sur ce point.

En juin 2015, le Comité Economique et Social Européen a mené une expérimentation sur l'affichage de la durée de vie des produits auprès de 3.000 européens. Les résultats montrent une influence nette de l'affichage sur les décisions d'achats en faveur de produits à durée de vie plus longue. « *La progression des ventes de produits labellisés durables est spectaculaire* » relève la Fabrique écologique. 128 % pour les valises, 70 % pour les imprimantes et 41% pour les smartphones.

Moduler les éco-contributions

La Fabrique écologique propose de revoir à la hausse les actuelles éco-contributions, en prenant en compte des critères portant sur la durée de vie prévisible des produits. « *Celui qui mettrait sur le marché un produit à grande longévité ne paierait rien de plus, alors que celui qui mettrait sur le marché un produit à faible longévité paierait le maximum* », imagine le groupe de travail. Les sommes récoltées seraient allouées à des chantiers d'éducation du consommateur et au soutien de la R&D sur cette question de la longévité.

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, cette publication est mise en ligne jusqu'à la fin du mois de novembre 2016 sur le site de l'association afin de recueillir l'avis et les propositions des internautes. Sa version définitive sera publiée en décembre 2016.

«Obsolescence programmée, un phénomène complexe mais évitable»

Publié le 12/09/2016

Par Actu-Environnement

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/thierry-libaert-fabrique-ecologique-obsolescence-programmee-phenomene-complexe-evitable-27460.php4>

Syndrome de notre société de consommation, l'obsolescence programmée s'explique par de multiples facteurs. Pour le think tank la Fabrique Ecologique, cette complexité exige une panoplie de solutions. Détails avec Thierry Libaert, président du groupe de travail.

La question de l'obsolescence programmée n'est pas nouvelle. L'expression date des années 30 et dès le début des années 60 apparaissait toute une littérature pour en dénoncer les effets. Ce n'est toutefois que depuis le début des années 2010 que le phénomène a émergé dans l'espace public, notamment en raison de documentaires télévisuels. Le sujet devenait un thème public rapidement repris dans la sphère politique.

L'obsolescence programmée, un thème mal compris

L'obsolescence programmée est définie par la [loi sur la transition énergétique](#) et la croissance verte du 17 août 2015 comme étant l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. De nombreuses définitions existent, elles traduisent toutes le même phénomène : celui de l'accélération de la durée de vie des produits.

Si l'on a parfois eu tendance à réduire l'obsolescence programmée à la défektivité planifiée par l'introduction d'un dispositif interne visant la fin de vie de l'appareil après un nombre prédéfini d'usages, la réalité du phénomène est quelque peu plus complexe. L'obsolescence programmée se caractérise par plusieurs techniques d'accélération de la durée comme l'introduction de matériaux plus fragiles ou celle d'incompatibilités entre différents composants, à l'exemple des chargeurs de smartphones qui ne sont plus adaptés aux modèles suivants ou de systèmes d'exploitation informatique dont la mise à jour rend caduc le matériel central.

L'essentiel toutefois du problème de l'obsolescence programmée réside dans les [difficultés liées à la réparation](#). Les pièces n'existent plus, ne sont pas disponibles dans un délai raisonnable ou le coût de la réparation apparaît disproportionné par rapport à l'achat d'un nouvel appareil.

Des conséquences multiples

Les premières conséquences de l'obsolescence programmée sont d'ordre environnemental. Au niveau européen, ce sont 10 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques qui sont produits chaque année et nous devrions atteindre 12 millions en 2020. De plus, ces déchets sont souvent composés de matériaux rares et toxiques, ce qui entraîne d'importants problèmes de santé publique, surtout en raison du fait qu'à l'échelle mondiale et selon les données du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Pnue) 60 à 90% des déchets électroniques échappent aux filières classiques de traitement.

Mais les conséquences sont beaucoup plus larges que strictement environnementales. L'obsolescence programmée pénalise durement l'emploi de la filière réparation, ainsi en France seuls 44% des appareils électriques et électroniques sont désormais réparés. C'est tout un secteur d'activité des PME qui se réduit, alors même qu'il proposait des emplois non délocalisables.

Plus globalement, le problème apparaît fondamentalement culturel. L'expérience que la quasi-totalité des consommateurs en France ou en Europe ont pu connaître des pannes à répétition, et l'annonce que le produit en question n'est pas réparable, a vraisemblablement contribué à la distanciation envers l'industrie et plus globalement la sphère économique. En 2014, un sondage observait que 92% des Français étaient persuadés que les produits électroménagers et high tech étaient conçus pour ne pas durer.

L'obsolescence programmée est tout à la fois le symptôme d'une consommation non soutenable, c'est aussi celui d'une civilisation où notre relation aux objets se modifie en profondeur dans une perception court-termiste. Chaque produit devient un déchet en puissance, la notion de durabilité s'érode et plus fondamentalement, c'est notre place dans un "système des objets" pensé par le théoricien Jean Baudrillard qui se fragilise devant un turn-over permanent de produits conçus pour être rapidement jetables.

Un phénomène sans responsable

Si la médiatisation s'est largement opérée sous l'angle d'un complot industriel sabotant leurs produits pour en accroître les ventes, la réalité indique plutôt un partage de responsabilité. Du distributeur cherchant à vendre davantage plutôt qu'à réparer, au consommateur qui vise à acheter au plus bas prix, ce qui s'accompagne souvent d'une fragilité accrue. L'obsolescence programmée est également une conséquence directe de la mondialisation. Les produits manufacturés sont désormais majoritairement fabriqués dans des pays où le coût de la main d'œuvre est le plus bas possible. A l'inverse, les activités de réparation sont localisées sur le territoire national et bénéficient d'une rémunération plus élevée. Au final, dans de nombreuses situations, il est effectivement plus rentable pour le consommateur de racheter un produit plutôt que de s'engager vers des dépenses élevées de réparation.

Enfin, il faut admettre que l'obsolescence programmée n'est pas un mal en soi. Si l'on considère avec l'Ademe qu'elle doit se comprendre sous l'angle de l'analyse du cycle de vie des produits, et notamment en différenciant les impacts liés à la production, à l'utilisation et au recyclage, alors un renouvellement anticipé peut se révéler positif sous un angle strictement environnemental. Un produit facile à produire et à recycler, mais fortement consommateur d'énergie, devrait ainsi être remplacé même en état de marche par un nouveau produit moins énergivore. Derrière cette approche technique, c'est une démarche plus segmentée qui est appelée dans l'objectif de ne pas considérer l'obsolescence programmée de manière trop globale.

Quelles solutions ?

Il n'existe pas de solution unique pour réguler un phénomène complexe. L'exemple du dispositif législatif actuel issu de la loi sur la transition énergétique, par la pénalisation directe du problème, risque fort de rendre inefficace la lutte contre l'obsolescence programmée. Le groupe de travail qui s'est réuni sur le sujet pour le think tank La Fabrique Écologique a considéré que s'il y avait un grand nombre de pistes de progrès, notamment par un allègement flexible de la garantie de vie des produits, par une politique de desensibilisation, une intégration du sujet dans les commandes publiques ou un renforcement de la normalisation, trois solutions apparaissent prioritaires.

D'abord, une modification de la loi Hamon du 18 mars 2014. Ainsi, dans le dispositif actuel, les professionnels doivent informer les consommateurs sur la période de disponibilité des pièces détachées, mais uniquement lorsque ces professionnels en prévoient. Ainsi, aucune obligation ne s'impose à ceux qui ne prévoient pas de pièces de rechange. Il semble préférable que le consommateur puisse être informé, surtout en cas de non-disponibilité de pièces détachées.

Ensuite, il est préconisé d'intégrer la durabilité du produit dans le calcul de l'éco-contribution. Cela accélèrera le mouvement vers une reconnaissance formelle de la durabilité et donc de son affichage.

Enfin, le groupe de travail demande l'affichage de la durée de vie du produit, par ailleurs réclamée par plus de 9 consommateurs sur 10, en France et en Europe. Une étude réalisée au niveau européen sur 3.000 consommateurs prouve de manière indiscutable l'influence de l'affichage sur les décisions d'achat en faveur de produits à durée de vie plus longue. Les consommateurs plébiscitent les produits ayant une durée de vie plus longue et sont prêts à les payer plus cher. Cela renforce le pouvoir du consommateur et constitue, comme le reconnaissait en mai 2016 le Commissariat général du développement durable, "*une solution prometteuse*".

Le sujet est désormais bien connu, de nombreuses études existent, les solutions sont faciles à mettre en œuvre, et les bénéfices sont tout à la fois majeurs et répartis équitablement entre les différentes parties prenantes au sujet. La fébrilité des pouvoirs publics à pleinement et sérieusement s'emparer du sujet doit donc être levée.

«Comment agir contre l'obsolescence programmée ? La Fabrique Ecologique répond»

Publié le 14/09/2016

Par ConsoGlobe

<http://www.consoglobe.com/agir-obsolescence-programmee-cg>

La Fabrique Écologique est une fondation qui promeut l'écologie au quotidien. Elle propose ici trois pistes d'action pour lutter contre l'obsolescence programmée.

La médiatisation de documentaires tels que « *Prêt à jeter* » ou « *La mort programmée de nos appareils* » par le magazine Cash Investigation a fait entrer la question de l'obsolescence programmée dans le débat public au début des années 2010.

Enjeu rapidement repris par de multiples acteurs (associations, *think tanks*, acteurs institutionnels et politiques), les consommateurs y sont aussi devenus particulièrement sensibles. En 2014, 9 personnes sur 10 sont « *tout à fait* » ou « *plutôt* » d'accord avec l'idée que « *les fabricants conçoivent délibérément des produits qui s'useront ou tomberont en panne rapidement* » selon l'Observatoire Société et Consommation. En 2015, la loi sur la transition énergétique est la première en France à légiférer sur l'obsolescence programmée en la définissant et en la sanctionnant.

Vers des produits de consommation plus durables ?

Si la lutte contre cette pratique est nécessaire pour aller vers une consommation plus soutenable, le phénomène est plus complexe qu'il n'y paraît et le dispositif réglementaire et législatif actuel insuffisant. C'est en tout cas ce que montre la note rédigée par un groupe de travail présidé par Thierry Libaert, conseiller au Comité Économique et Social Européen, pour La Fabrique Écologique.

Une responsabilité partagée entre producteurs et consommateurs

En effet, l'obsolescence programmée n'est pas uniquement une réduction planifiée de la durée de vie d'un produit. Elle repose aussi sur l'impossibilité de le réparer faute de pièces détachées adéquates (obsolescence indirecte) ou sur l'idée que le consommateur sera plus enclin à racheter un produit plutôt que de le réparer à cause des délais et des coûts. Il existe aussi une obsolescence psychologique renvoyant aux phénomènes de mode : la consommation effrénée de smartphones l'illustre très bien.

Cela signifie aussi une responsabilité partagée. Par les fabricants, les distributeurs mais aussi les consommateurs. Au-delà des phénomènes de mode, ces derniers peuvent avoir tendance à se tourner vers les produits à bas coût et donc de moins bonne qualité.

Trois pistes d'action pour lutter contre l'obsolescence programmée

Face à ce phénomène hétérogène et difficile à appréhender, La Fabrique Écologique propose trois pistes d'action :

- Garantir la réparabilité des produits, notamment en appliquant plus résolument et en modifiant la loi Hamon du 17 mars 2014.

Celle-ci prévoit notamment que les professionnels informent les consommateurs sur la période de disponibilité des pièces détachées mais uniquement quand celles-ci sont prévues. Aucune obligation ne repose donc sur les plus mauvais élèves. Il semble nécessaire d'imposer à ces derniers l'obligation d'afficher « *pas de pièces détachées* » afin que le consommateur soit correctement informé.

- Intégrer dans les prix des produits des critères favorables à l'intensité d'usage et à la durée de vie. Ceci pourrait s'intégrer dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur sur les produits électriques et électroniques : les fabricants et distributeurs paient une éco-contribution pour financer la collecte et le recyclage des produits en fin de vie. Cette éco-contribution pourrait être modulée en fonction de l'intensité d'usage ou la durée de vie prévisible d'un produit.
- Afficher la durée de vie des produits et permettre ainsi aux consommateurs de s'engager vers une pratique d'achat responsable. Des solutions simples et pouvant rapidement être mises en oeuvre qui ne doivent pas empêcher une réflexion plus large sur nos modes de consommation.

« Trois mesures pour mieux lutter contre l'obsolescence programmée »

Publié le 08/09/2016

Par Albane Canto, Environnement Magazine

<http://www.environnement-magazine.fr/article/48044-trois-mesure-pour-mieux-lutter-contre-l-obsolescence-programmee/>

La Fabrique Ecologique s'est penchée sur l'obsolescence programmée, un phénomène plus complexe qu'il n'y paraît.

Loin d'être un phénomène récent, l'obsolescence programmée remonterait aux années 20 - la séquence de l'ampoule allumée depuis près d'une centaine d'années dans une caserne des Etats-Unis est désormais mondialement connue. « Mais c'est la troisième webcam en quelques années », s'amuse Thierry Libaert, président du groupe de travail de la Fabrique écologique sur l'obsolescence programmée. « En fait, on débute à peine sur ce sujet. Il existe une définition et des sanctions, qui ont peu de chances d'être appliquées », cadre Thierry Libaert.

En effet, difficile de lutter contre un vaste phénomène auquel participent les industriels, mais aussi les consommateurs, qui souhaitent des produits moins chers, et donc moins durables. Toute l'obsolescence ne repose pas sur un « sabotage planifié », mais résulte de la compilation de obsolescence programmée en tant que telle, de l'obsolescence indirecte (soit l'impossibilité de réparer), l'obsolescence par incompatibilité (notamment logicielle, quand les mises à jour sont impossible sur des appareils « anciens »), et l'obsolescence psychologique, « qui renvoie aux phénomènes de mode ».

Trois pistes d'action "rapides" ont été identifiées par les experts de la Fabrique :

1. Garantir la réparabilité des produits

Et pour cela modifier la loi Hamon sur la consommation, qui impose aujourd'hui l'affichage de la disponibilité des pièces détachées chez les distributeurs. « La charge législative est sur les bons élèves », pointe Thierry Libaert, qui demande que l'absence de pièces détachées soit aussi indiquée.

2. Un signal-prix

Dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP) sur les produits électriques et électroniques, les fabricants et distributeurs paient une éco-contribution pour financer la collecte et le recyclage des produits en fin de vie. Cette éco-contribution pourrait être modulée en fonction de la durée de vie des produits.

3. Afficher la durée de vie des produits

Selon une étude menée par le Conseil économique et social européen, les consommateurs informés choisissent souvent de payer plus cher pour un produit plus durable. Ce serait donc un vrai levier d'action. Cela impliquerait d'accélérer les travaux de normalisation sur la durée de vie, entamés il y a deux ans à l'Afnor.

« La lutte contre l'obsolescence programmée est en marche »

Publié le 09/09/2016

Par Olivier Cognasse, l'Usine Nouvelle

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-lutte-contre-l-obsolescence-programmee-est-en-marche.N434802>

Lutter contre l'obsolescence programmée, c'est nécessaire selon une étude de la Fabrique Ecologique. Reste un parcours semé d'embûches et de lobbies puissants.

"Nous ne sommes qu'au début de la lutte contre l'obsolescence programmée. Que faire concrètement pour faire avancer le sujet ?" s'interroge Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique, une fondation qui réfléchit et élabore des propositions sur l'écologie et le développement durable et qui réunit des experts de toutes sensibilités politiques et d'horizons divers. Elle vient de présenter la note intitulée : "Comment agir vraiment contre l'obsolescence programmée ? Aller vers une consommation plus soutenable."

Des travaux menés par Thierry Libaert, conseiller au Comité économique et social européen, qui avait rédigé le premier texte européen sur le sujet. Et trois recommandations principales sont proposées : garantir la réparabilité des produits par une application plus stricte et quelques modifications de la loi consommation du 17 mars 2014 (Loi Hamon) ; intégrer dans les prix des produits des critères favorables à l'intensité d'usage et à la durée de vie ; affichage pour le consommateur des informations relatives à la durée de vie du produit.

"L'obsolescence programmée existe depuis très longtemps (depuis les années 1920, Ndlr). C'est un sabotage organisé et avant tout un problème de déchets, sans parler des aspects sociaux et sociétaux." Et de citer les conséquences sur l'emploi. Seuls 44% des produits électriques et électroniques, qui tombent en panne, sont réparés (20% pour les produits hors garantie). Sans parler des inégalités sociales. "Les catégories les plus défavorisées souffrent le plus de l'obsolescence programmée. Ils achètent des produits d'entrée de gamme qui durent moins longtemps que les autres. Ils s'endettent pour en racheter un", rappelle Thierry Libaert. Une injustice, à laquelle il faut ajouter les problèmes de santé publique liés aux décharges, notamment dans les pays en voie de développement. A titre d'exemple, l'Europe produit 10 millions de tonnes de DEEE en Europe par an.

Analyser l'empreinte environnementale globale

Les avancées sont difficiles. *"Le poids des lobbies auprès des cabinets ministériels est puissant. Ils publient leurs études et comme il y a peu de chose en face.. Difficile de faire contrepoids avec une contre-expertise",* regrette-t-on à la Fabrique écologique. Les auteurs de cette note qui se sont gardés de toute approche anti-industrielle ont rencontrés un certain nombre de refus, à commencer par Apple et Samsung, pourtant régulièrement cités dans les cas d'obsolescence programmée.

Mais l'obsolescence programmée, "ce n'est pas forcément un mal en soi. Il faut analyser le cycle de vie et l'empreinte environnementale globale. Pour un réfrigérateur, qui est un produit facile à fabriquer et à recycler, la forte baisse de la consommation enregistrée ces dernières années, incite à en changer souvent."

Reste que les exemples ne sont pas si nombreux. La lutte contre ce fléau passe par la normalisation et la commande publique, qui représente 17% des achats en Europe, a un rôle important à jouer. L'arrivée de l'imprimante 3D doit aider à la réparation. Et contrairement au discours de certains lobbies, le

consommateur est sensible à l'affichage sur la durée de vie des produits. 92% des consommateurs français le demandent. Mais il existe aussi l'obsolescence psychologique, " *un problème aussi important lié au mode de vie et à la publicité*", prévient le conseiller au Comité économique et social européen.

Certains industriels ont déjà pris les devants comme Sony qui annonce des batteries pour téléphones qui se changent sans problème. SEB qui garantit pendant 10 ans d'avoir les pièces détachées disponibles et propose des produits réparables. Malongo et sa cafetière à capsules qui détecte les pannes... " *Le mouvement est plutôt positif. Il faut aussi penser d'autres modes de consommation, comme celle du partage. En moyenne on utilise sa perceuse que 20 minutes par an.*" La facture à l'usage reste quant à elle pour l'instant limitée aux pneumatiques (Michelin) et aux imprimantes (Xerox). Thierry Libaert, qui fut le premier à amener le sujet sur la scène européenne, défend l'idée d'un « Made in Europe » avec des produits solides et réparables. Et de rappeler qu'en termes d'emploi, la réparation n'est pas délocalisable.

« Obsolescence programmée : la Fabrique Ecologique plaide pour un affichage de la durée de vie des produits »

Publié le 07/09/2016

Par Ana Lutzky, AEF développement durable

<http://www.aef.info/abonne/depeche/545206/search/>

Dépêche diffusée avec l'aimable autorisation d'AEF Développement durable

Comment agir vraiment contre l'obsolescence programmée ? En affichant pour le consommateur, sous forme de temps ou de quantité d'utilisations, la durée de vie des produits. C'est l'une des trois mesures phares préconisées dans une note publiée mercredi 7 septembre 2016 par La Fabrique écologique, le think tank présidé par Géraud Guibert, et qui sera débattue en public le 13 septembre. Sous la houlette du rapporteur de la note Thierry Libaert, conseiller au Comité économique et social européen, les auteurs suggèrent également d'afficher la durée de disponibilité des pièces détachées de manière systématique, et non volontaire comme la loi consommation le dispose actuellement. Ils proposent enfin d'expérimenter une modulation de l'écocontribution que les industriels paient pour la collecte et le traitement de leurs produits usés, avec un paramètre sur la durée de vie du produit.

"L'obsolescence programmée est l'un des sujets les plus symboliques du développement durable", avance Thierry Libaert. "Cela ne peut se comprendre que dans un cadre global lié à la mondialisation. Ce sujet dit tout sur notre époque. On achète bon marché des produits fabriqués en Asie, or la réparation se fait à proximité, avec des coûts de main-d'œuvre qui peuvent sembler élevés comparé à l'opportunité d'en acheter un neuf."

"Nous avons essayé de ne pas avoir une approche contre le monde industriel : sur un certain nombre de sujets, c'est un partage de responsabilités. Il ne s'agit pas d'incriminer uniquement Apple, le consommateur a aussi une responsabilité", pose-t-il.

"L'obsolescence n'est pas forcément un mal en soi. Quand on analyse cette obsolescence, il faut le faire en fonction de l'empreinte globale. Pour certains produits tels que le réfrigérateur, l'impact, c'est avant tout la consommation énergétique. Lorsque vous achetez un réfrigérateur maintenant, son empreinte est largement inférieure à celle d'un autre acquis voici quelques dizaines d'années."

Des solutions

"Nous avons recensé un grand nombre de pistes potentielles", explique-t-il, citant "l'accélération des travaux sur la normalisation de la durée de vie d'un produit", "le rôle important de la commande publique, qui représente 17 % des achats en Europe", ou encore la nécessité d'une contre-expertise crédible pour faire face aux chiffres avancés par les lobbies des fabricants. "Nous demandons un encouragement aux études : très peu de travaux indépendants existent, tout le monde se lance des chiffres à la figure, et il est difficile d'avancer."

"On manque d'un endroit de contre-expertise, sérieux, objectif. Les lobbies défendent leurs intérêts, c'est normal. L'important est d'avoir le contrepoint, ce dont on manque en France", appuie Géraud Guibert, président du think tank et ancien directeur de cabinet de la ministre de l'Écologie Nicole Bricq.

Le Parlement européen a lancé une étude sur l'impact économique de la lutte contre l'obsolescence programmée, dont l'eurodéputé écologiste Pascal Durand est à l'origine et dont les résultats sont attendus

fin 2016. Celui-ci porte également un projet de résolution pour que l'institution communautaire se saisisse du sujet.

Favoriser la réparabilité

"Les imprimantes 3D peuvent aider à la réparabilité", souligne le rapporteur de la note, qui appelle à une modification de la loi consommation dite "loi Hamon". "Elle a été importante car elle a porté le délai de garantie légal de 6 mois à 2 ans. Mais un certain nombre de défauts d'application se sont fait jour. La loi demande que les pièces détachées soient affichées dans l'hypothèse où le fabricant les possède : la charge législative porte sur les bons élèves qui doivent indiquer le temps de disponibilité. Il faudrait un affichage systématique et pas seulement pour ceux qui font l'effort d'avoir les pièces détachées."

"Par ailleurs, le rapport dressant le bilan de l'application de la loi Hamon n'est toujours pas fait", regrette-t-il. Selon les informations recueillies par AEF, dans le cadre d'un déplacement dans une station de réparation d'électroménager à Fontenay-le-Fleury, la secrétaire d'État à la Consommation Martine Pinville doit présenter ce bilan jeudi 8 septembre.

Autre piste : "mener un travail d'expérimentation sur une modulation de l'écocontribution, avec un paramètre sur la durée de vie du produit".

Informers le consommateur

Surtout, les auteurs parient sur l'affichage de la durée de vie du produit, alors que la loi transition énergétique autorise à son article 70 des expérimentations sur le sujet. À l'appui, ils citent une étude du Comité économique et social européen de mars 2016 réalisée auprès de 3 000 consommateurs sur 12 produits européens avec un affichage de leur durée de vie, en Espagne, République Tchèque, France et Benelux. "L'idée était de voir si le consommateur est sensible à la durée de vie du produit. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les étiquettes des produits contiennent trop d'informations et ne sont plus lisibles pour le consommateur, avancée notamment par le Credoc, le consommateur remarque cet affichage et modifie son comportement en fonction. Ce n'est pas valable pour tous les produits, ceci dit : de manière inexplicquée, cela n'est pas observé pour la télévision." Pour les 11 autres produits, dont 3 appartenant au domaine textile, l'effet se vérifie.

"L'Afnor pourrait labelliser l'allégation sur la durée de vie des produits. C'est vrai que la durée de vie est compliquée : on est passés d'une utilisation du lave-linge une fois par semaine à deux fois. Peut-être faut-il segmenter cet affichage par type de produit en choisissant le critère le plus pertinent : parfois une durée, parfois un nombre d'utilisations."

Obsolescence « psychologique ou logicielle »

"Nous n'avons pas parlé dans la note de l'obsolescence programmée 'psychologique', due au mode de vie et à la publicité : elle est tout aussi puissante", relève Thierry Libaert. "Une autre obsolescence programmée est celle qui est logicielle, obligeant l'utilisateur à renouveler ses appareils en fonction des mises à jour des programmes qu'ils contiennent et ne supportent plus d'anciennes versions de ces appareils." "C'est proprement insupportable !" réagit Géraud Guibert.

"On voit aussi qu'il y a un mouvement positif", nuance Thierry Libaert, qui cite l'annonce de Sony de "faire de batteries modulables dans les appareils". "Seb est assez exemplaire, qui garantit pendant 10 ans la

disponibilité de ses pièces détachées. Ils ne le font pas pour l'argent, ils ne savent pas encore si cela va être rentable, mais ils le font pour l'image, et fidéliser leurs clients."

Le rapporteur de la note cite encore l'exemple de la marque de smartphone Fairphone, qui outre l'attention portée aux conditions de travail dans lesquelles les métaux rares sont extraits dans les mines en Afrique, ou bien dans lesquelles les composants sont assemblés en Asie, permet de démonter son téléphone portable aisément pour en remplacer une pièce, en ayant conçu des modules indépendants clipsables pour l'écran, la batterie, les cartes son et graphique. "De même, Malongo propose un système de cliquets quasi-automatiques. S'il y a un problème, l'origine de la panne est détectée, et la cafetière à capsule est modulable. Tout le monde y gagne."

« Lutte contre l'obsolescence programmée : le positionnement de SEB, une stratégie gagnante »

Publié le 20/09/2016

Par Béatrice Héraud, Novethic

<http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/consommation/isr-rse/lutte-contre-l-obsolescence-programmee-le-positionnement-de-seb-une-strategie-gagnante-144078.html>

La semaine dernière, SEB, leader mondial du petit électroménager, affichait son ambition de se positionner comme le *"champion de la lutte contre l'obsolescence programmée"*, preuves à l'appui. Une démarche qui reste encore marginale dans l'industrie, mais qui répond à une pression croissante de la part des consommateurs et des ONG. Et qui commence à être encouragée par la législation.

"Nous voulons nous positionner comme champion de la lutte contre l'obsolescence programmée." L'ambition n'est pas celle d'un réseau de cafés "repair", mais bien celle du leader mondial du petit électroménager, qui réalise aujourd'hui 4,77 milliards de chiffre d'affaires à travers le monde. Comment ? En créant, dès la conception, des produits réparables, en faisant en sorte qu'ils soient effectivement réparés et en assurant une continuité de service sur 10 ans.

La démarche ne date pas d'aujourd'hui. C'est en 2008 que SEB a amorcé le virage de la durabilité à grande ampleur. Mais il a fallu 8 ans pour que le groupe s'estime suffisamment légitime pour communiquer ses performances au grand public. Et elles sont concluantes : 97% de produits sont réparables sur 10 ans, sur l'ensemble de ses marques, grâce à une conception adéquate et la disponibilité de pièces de rechange pour plus de 40 000 articles (dans un centre de stockage, mais aussi avec des imprimantes 3D pour réaliser à la demande les pièces plus rares). Selon les estimations de SEB, cela devrait donner lieu à 500 000 produits effectivement réparés cette année. Une réparation qui peut se faire dans les ateliers de réparation classiques, mais que le groupe veut aussi pousser à réaliser chez soi, à l'aide de tutoriels.

Toujours pour lutter contre l'obsolescence, SEB vient de mettre en place un service permettant de connecter l'un de ses appareils les plus onéreux (un robot multifonction) pour assurer son amélioration constante, au gré des évolutions technologiques. Et en offrant la possibilité de louer ses appareils, le groupe est pionnier de l'économie de la fonctionnalité dans son secteur.

Une demande de plus en plus forte du consommateur

"C'est un peu à contre-courant de ce que font la majorité des entreprises", reconnaît Alain Pautrot, directeur de l'après-vente du groupe. Mais l'entreprise en est persuadée, cette voie est essentielle pour fidéliser le consommateur : *"Un produit que le client veut réparer et qui n'est pas réparable parce que la pièce de rechange n'existe pas ou que le coût est trop cher, c'est un client qui va chez le concurrent."*

C'est aussi ce qu'observe Thierry Libaert, qui vient de publier une note sur l'obsolescence programmée pour La Fabrique écologique. *"Le spectacle des produits qui tombent en panne rapidement et que l'on doit jeter contribue à la distanciation, voire la défiance, croissante que l'on observe entre le consommateur et les entreprises"*, souligne-t-il.

De fait, les consommateurs déclarent être de plus en plus attentifs à la durée de vie des appareils. Et cela se traduit dans l'acte d'achat selon une étude du Comité économique et social européen (Cese) publiée en mars 2016. Une expérimentation menée sur internet pour l'étude montre ainsi qu'en moyenne, les ventes d'un produit sur lequel est affichée une durée de vie supérieure aux produits concurrents augmentent de 13,8%.

Garantir la réparabilité effective des produits

Pour autant, un décalage important semble encore persister entre déclarations et pratiques. La faute aux entreprises qui pousseraient, par l'obsolescence programmée (logicielle, publicitaire ou technique), à remplacer toujours plus et vite les appareils ? "*La responsabilité est partagée*", assure Thierry Libaert, qui propose, dans sa note, plusieurs pistes.

Parmi les actions prioritaires : garantir effectivement la réparabilité des produits. Et ce n'est pas une mince affaire. La loi Hamon, entrée en vigueur il y a un an, a bien mis en place un certain nombre de mesures pour augmenter la durabilité des produits, mais elle reste largement perfectible, selon Thierry Libaert. Par exemple, elle rend obligatoire le fait d'informer le consommateur de la disponibilité des pièces détachées, mais seulement... si elles existent ! Et même dans ce cas-là, la DGCCRF observe un taux de conformité de seulement 40%.

Autre mesures à prendre rapidement : "*interdire la mise en place de dispositifs rendant impossible les réparations, permettre au consommateur de se procurer les pièces de rechange dans un délai minimum de 5 ans après la vente, l'informer clairement (affichage) de la durée de vie et des possibilités de réparation et intégrer dans les prix des produits des critères favorables à l'intensité d'usage et à la durée de vie*", préconise ainsi la note de la Fabrique écologique.

Pour sortir de la logique d'obsolescence programmée, Les Amis de la Terre et 12 associations partenaires demandent une extension progressive de la durée de garantie légale de conformité de 2 à 10 ans. "*Dans le cadre de la loi Transition énergétique pour la croissance verte, un rapport du gouvernement doit être remis au Parlement sur l'extension de la durée légale de conformité de 2 à 5 ans, voire à 10 ans, pour certaines catégories ciblées de produits. De premières informations laissent à penser que ce rapport préconiserait un statu-quo*", regrette l'ONG.

Une question de survie pour l'Union européenne

Mais pour Pascal Durand, député européen ALE / Les Verts, "*la question ne peut être réglée qu'au niveau européen, ne serait-ce qu'en raison des règles du marché intérieur*". Or, l'obsolescence programmée a jusque-là eu peu droit de cité dans les institutions communautaires. Elle est seulement mentionnée dans le paquet économie circulaire présenté en décembre 2015 par la Commission, sans que des mesures ni mêmes des travaux (la possibilité d'en réaliser sera examinée en 2018) ne soient mis en place. "*Le mot fait encore peur*, souligne Pascal Durand. *Mais travailler sur la durabilité des produits n'est pas seulement une question écologique. C'est une question sociale, économique (1) et une question de survie de l'Union européenne car cela concerne à la fois la compétitivité de nos industries face à des modèles low cost à l'étranger, mais aussi un tissu d'emplois non délocalisables dans le domaine de la réparation*".

C'est notamment ce que fera valoir l'eurodéputé dans son rapport publié en fin d'année, dans lequel il entend proposer des solutions pour augmenter la durée de vie des produits, en concertation avec les entreprises, les syndicats, les ONG, les élus, etc. Car il en est certain : ce n'est pas tant dans la sanction - privilégiée par la loi française de transition énergétique (article 99) que par la collaboration que l'on pourra réellement s'attaquer à cette question qui, au fond, est celle de la remise en question du modèle de production actuel.

(1) Voir la récente étude sur l'impact d'une plus grande durée de vie des produits, réalisée à la demande de la commission parlementaire Marché intérieur et protection des consommateurs et, pour la France, le Panorama de l'ADEME sur l'offre de réparation en France de 2014.

« OBSOLESCENCE »

Publié le 26/09/2016

Par Dominique Bidou, Dictionnaire du développement durable

<http://www.dictionnaire-du-developpement-durable.fr/production-et-consommation/obsolescence>

L'arrivée sur le marché de l'iphone 7 donne l'occasion de s'interroger sur l'obsolescence des produits, éventuellement programmée. L'obsolescence est-elle durable ? Quelle qu'en soit la qualité, la plupart des produits vieillissent, ils s'usent ou se cassent, et deviennent hors service. L'obsolescence est une fatalité, mais ce qui l'est moins, c'est la durée de vie des équipements concernés.

C'est pour sortir de la grande crise des années 1930 que la rotation accélérée des produits de consommation a été théorisée. Une bonne chose. Renouveler votre équipement électroménager, votre voiture, votre mobilier, votre garde-robe, vos cartables, ça fait tourner l'économie, ça crée des emplois. Au cours de la décennie précédente, le cartel de Phoebus, composé des producteurs d'ampoules à incandescence, avait développé cette pratique : il s'agissait de fragiliser les filaments pour qu'ils grillent plus vite, au bout de 2 ans, alors qu'ils auraient pu atteindre la centaine d'années. On dit aussi que la société qui a inventé le nylon avait donné comme instruction à ses ingénieurs d'éviter les produits trop solides... Il faut vendre, et pour cela renouveler les produits, lesquels ne doivent donc pas trop durer.

Revers de la médaille, l'obsolescence crée aussi des déchets, elle consomme des ressources naturelles et de l'énergie, elle contribue à l'effet de serre, etc. Dans les années 1930, ces inconvénients n'étaient pas d'actualité. Les temps ont changé, mais les modèles économiques sont souvent restés les mêmes, ainsi que l'état d'esprit de nombreuses sociétés. Le sentiment partagé par de nombreux consommateurs, si l'on en croit les enquêtes, est que la durée de vie des produits aurait tendance à se raccourcir. Ce n'est peut-être qu'une impression, et les raisons pour changer ne sont pas que techniques. En matière de téléphonie mobile, ce n'est pas l'usure qui est la première cause du renouvellement. Ce sont de nouvelles fonctionnalités, même si on ne s'en sert pas, c'est le prestige auprès des copains, le statut social. Pour les ordinateurs, c'est aussi la compatibilité avec de nouveaux logiciels. Et puis la panne n'est une raison de changer de matériel que si elle est fatale, qu'il n'y a pas de réparation possible.

L'obsolescence revêt donc bien des aspects, techniques, culturels, commerciaux. Et certains arguments en faveur du renouvellement accéléré doivent être pris au sérieux. Le cas des chaudières, par exemple, est significatif. Elles ont fait beaucoup de progrès ces dernières années, et contribuent à de fortes économies d'énergie. Il ne faut pas attendre la « fin de vie » ordinaire de votre vieille chaudière pour la remplacer par un matériel moderne et performant. Le remplacement d'une voiture ancienne, donc gourmande et polluante, et on peut ajouter moins sûre, n'est pas à rejeter d'un revers de manche, comme « non durable ». Attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Dans le cas général néanmoins, l'obsolescence provoquée artificiellement n'est pas durable. Malgré les efforts de recyclage, une bonne partie des matières premières sont perdues, alors « qu'avec un taux de croissance annuel de leur production primaire de 2 %, les réserves de cuivre, plomb, nickel, argent, étain et zinc ne dépasseraient pas 30 années, l'aluminium et le fer se situant entre 60 et 80 ans. L'ère de la rareté se dessinerait donc pour un nombre croissant de matériaux », selon l'OCDE. Même chose du côté des rejets, avec les pollutions par les nombreuses substances qui se retrouvent dans les eaux, l'air ou les sols, et avec les problèmes de santé publique qui font régulièrement la Une des magazines. Il est possible d'y ajouter un volet social : les personnes les plus modestes n'ayant pas les moyens d'acheter des produits de qualité, ils sont condamnés aux « entrées de gamme », les plus rapidement obsolètes. « Ça coûte cher d'être pauvre », dit le bon sens populaire.

Comment, dans ces conditions lutter contre ce phénomène, considéré comme une aubaine par de nombreux acteurs économiques ? Nous sommes dans le débat sur le PIB, qui mesure le niveau d'activité, mais pas celui du capital commun ni du bien-être. Les instruments de l'économie actuelle semblent insuffisants, et il faut de nouvelles règles du jeu.

A la suite d'ONG, les gouvernements se sont intéressés au phénomène, en France notamment avec la loi relative à la consommation (18 mars 2014) et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015). Une première série de mesures sont prises, notamment sur l'accès aux pièces de rechange. Des sanctions sont prévues pour quiconque ferait en sorte de « réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. (...) L'obsolescence programmée est punie d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 € d'amende ».

Le « think tank » La Fabrique écologique s'est penchée sur la question : « Comment agir vraiment contre l'obsolescence programmée ? ». Au terme d'un rapport riche en informations sur le sujet (qui ont alimenté en partie la présente note) La Fabrique écologique formule trois recommandations pour renforcer le dispositif existant, soumises au public dans un premier temps avant d'être transmises aux pouvoirs publics.

1) La première préconise de garantir la réparabilité des produits par une application plus résolue et quelques modifications de la loi consommation du 17 mars 2014 (Loi Hamon).

2) La deuxième vise à intégrer dans les prix des produits des critères favorables à l'intensité d'usage et à la durée de vie. Ceci passe par la modulation des éco-contributions sur la base de ces critères.

3) La troisième a pour objet l'affichage pour le consommateur d'une information relative à la durée de vie du produit afin de lui permettre de s'engager plus fortement vers une pratique d'achat responsable.

Le débat est ouvert, le développement durable est en marche, il faut juste lui permettre d'avancer plus vite.

« La réaction du démographe Henri Leridon aux propos de Nicolas Sarkozy sur la démographie et le climat »

Publié le 21/09/2016

Par Claire Avignon, AEF développement durable

<http://www.aef.info/abonne/depeche/546021>

Dépêche diffusée avec l'aimable autorisation d'AEF Développement durable

"Je pense qu'une conférence 'mondiale' [sur la démographie], qui pointerait inévitablement les lumières vers l'Afrique, serait contre-productive", réagit auprès d'AEF Henri Leridon, chercheur émérite en démographie à l'Ined, mardi 20 septembre 2016, alors que Nicolas Sarkozy propose, dans le cadre de sa campagne pour la primaire de droite à la présidentielle 2017, d'organiser des "COP" sur la démographie, considérant qu'il s'agit du "premier défi" environnemental devant celui du réchauffement climatique. "Je pense que cette proposition vise deux choses : premièrement, relativiser l'inquiétude climatique, en suggérant que le problème vient du nombre des hommes (alors qu'on sait bien que le facteur premier est le mode de consommation et de production) ; deuxièmement, mettre en évidence la croissance démographique africaine comme un 'réservoir' infini de migrants potentiels vers l'Europe."

Henri Leridon rappelle qu'il y a eu par le passé des conférences internationales sur la question démographique, "mais à l'époque la croissance démographique mondiale était plus forte et le nombre de pays concernés plus élevé". "Aujourd'hui, presque tout le problème se concentre sur l'Afrique subsaharienne."

Idée lancée en Mai dernier

L'idée de cette conférence internationale avait été lancée en mai dernier, lors de la présentation du programme pour la présidentielle 2017 du parti LR que Nicolas Sarkozy dirigeait alors ([lire sur AEF](#)). La polémique est née du fait qu'il oppose démographie et changement climatique. Le 15 septembre, sur France 2, il a ainsi déclaré ([lire sur AEF](#)) :

"Je dis : l'homme n'est pas le seul responsable du changement climatique. Entre le XIVe siècle et la fin du XVIIIe siècle, sur l'Amérique du Nord et sur l'Europe, il y a eu ce qu'on a appelé le petit âge glaciaire. Est-ce que c'était l'époque de la responsabilité de l'homme ? Vous me dites, le changement climatique est le premier défi de l'humanité. Permettez-moi de m'inscrire en faux, le changement climatique est un défi très important. Le premier défi n'est pas celui-là, c'est le défi démographique. [...]"

Nous sommes 7 milliards. Dans 30 ans, nous serons 9 milliards. 2100, demain matin, nous serons 11 milliards et demi. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, il n'y a eu autant d'habitants sur la planète. La première proposition que j'ai voulu faire, c'est la création d'un organisme pour suivre la population mondiale et pour moi le premier défi environnemental, c'est comment on va pouvoir vivre autant sur la planète.

Il faut lutter contre le réchauffement climatique. Mais la première cause de dégradation de l'environnement [...] c'est le nombre d'habitants dans la planète. Le Nigeria va donc passer à 400 millions d'habitants, Lagos, la capitale économique en a 22 millions. Si on ne pose pas la question de la natalité sur continent africain ou de la natalité en Asie ou de la natalité dans un certain nombre de pays, on ne pourra pas protéger les équilibres écologiques de la planète."

Selon Henri Leridon, "la croissance mondiale des 50 prochaines années sera essentiellement concentrée dans deux régions : l'Afrique sub-saharienne et l'Asie du sud (Inde et Pakistan)." Il détaille : "La première [croissance] résulte d'une fécondité encore très forte (4,8 enfants par femme), la seconde d'une fécondité peu supérieure à 2 (2,5) mais s'appliquant à une population beaucoup plus nombreuse que celle de l'Afrique subsaharienne. La fécondité sud-asiatique étant déjà orientée à la baisse, le problème principal subsistant est celui de l'inertie accumulée dans sa structure par âge : l'effet disparaîtra avant 2050 et la croissance démographique mondiale des décennies suivantes sera presque entièrement due à celle de l'Afrique. Pour celle-ci, l'hypothèse centrale conduit à plus de 4 milliards d'habitants en 2100, malgré une baisse de 4,8 à 3 enfants par femme dès 2050, et à 2 avant 2100 : une telle évolution n'est pas encore acquise".

« C'est aux responsables Africains de se saisir du problème »

"En tout cas, c'est aux responsables africains de se saisir du problème, eux qui seront confrontés aux conséquences redoutables en termes de population scolarisable ou de disponibilités alimentaires", juge le démographe. "L'histoire récente nous a montré que la fécondité peut parfois diminuer très rapidement, jusqu'à être divisée par deux en 10 ou 15 ans. Une accélération de l'évolution envisagée pour l'Afrique ne peut donc pas être exclue, mais elle n'est pas encore annoncée. On ne peut rien, cependant, contre l'inertie accumulée dans les pyramides des âges de nombreux pays du fait de leur forte croissance démographique dans les décennies récentes. On ne voit donc pas très bien de quoi pourrait débattre la 'conférence mondiale' annuelle que Nicolas Sarkozy appelle de ses vœux."

Quant à "l'institution internationale qui mesurerait les évolutions démographiques" que souhaite l'ancien président de la République, "elle existe déjà", explique le chercheur, "c'est la division de la population au sein des Nations unies, placée sous le contrôle du département des affaires économiques et sociales où siègent les représentants des divers pays".



Atelier de recyclage d'Envie, à Strasbourg. L'Ademe préconise la mise en place de filières de pièces détachées de seconde main via les systèmes de collecte et de recyclage existants.

Fredéric Pomm - 57P

Stop à l'obsolescence programmée !

CONSOMMATION Pour moins jeter, encore faudrait-il que les fabricants proposent des produits plus durables et réparables. La législation progresse timidement.

Qui ne s'est jamais senti révolté de devoir changer d'ordinateur, d'imprimante ou de machine à laver parce qu'il était impossible de remplacer une pièce ? Le terme d'obsolescence programmée est désormais connu du grand public : il désigne les pratiques des industriels pour limiter volontairement la durée de vie de leurs produits afin d'en

vendre plus. « Cette notion ne recouvre pas seulement l'obsolescence matérielle, précise toutefois Laetitia Vasseur, fondatrice de l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP). Il existe aussi une obsolescence numérique, avec par exemple des appli-

cations ou des systèmes d'exploitation incompatibles avec une machine pas si ancienne. On observe également une obsolescence psychologique, où le renouvellement rapide des objets est organisé par la pub et la mode. »

La mort rapide de nos objets est-elle vraiment programmée par des forces de l'ombre ? En 1924, les principaux fabricants mondiaux de lampes électriques, confrontés à la chute de leurs ventes, s'étaient entendus pour limiter la durée de vie de leurs ampoules. Un accord secret connu sous le nom du cartel de Phoebus. Mais de telles manœuvres sont en réalité exceptionnelles car difficiles à organiser. Il faut

10 millions de tonnes

de déchets électriques et électroniques sont générés chaque année en Europe.

entre autres conditions que le marché soit aux mains d'un tout petit nombre de fournisseurs, que les clients soient tenus dans l'ignorance et que les autorités de la concurrence ferment les yeux... L'obsolescence trop rapide de nos produits relève le plus souvent de logiques moins perverses.

Beaucoup de produits classiques conservent cependant des durées d'utilisation relativement élevées : selon le Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (Gifam), la durée de vie moyenne d'un réfrigérateur en France reste de onze ans, treize ans pour un congélateur et dix ans pour un appareil de lavage, n'accusant qu'une légère baisse en trente ans. « Il existe bien sûr des défaillances, explique Erwann Fangeat, ingénieur à l'Ademe, surtout avec les produits low-cost. Mais il faut noter aussi que bien des équipements, les voitures entre autres, sont plus intensivement utilisés aujourd'hui. Par ailleurs, beaucoup de pannes proviennent d'un manque de soin des consommateurs. »

En revanche, les produits high-tech qui ont émergé au cours des dernières décennies sont soumis à une obsolescence particulièrement

rapide. Celle-ci résulte certes pour une part d'une politique délibérée des fabricants comme dans le cas des batteries d'iPhone, qui étaient au départ soudées sur les modèles pour éviter qu'on ne les change et restent encore aujourd'hui difficiles d'accès à cause de l'usage de vis pentalobes très spécifiques. Mais les consommateurs y sont aussi pour beaucoup : si la durée de vie d'un téléphone portable n'excède pas deux ans en France alors que l'appareil peut fonctionner entre quatre et six ans, c'est parce que nombre de clients veulent absolument le dernier modèle vanté par la publicité !

Réparation impossible

Il ne faut donc pas céder à une vision excessivement complotiste en la matière. Il serait de toute façon risqué pour une entreprise de mettre sur le marché des produits moins solides que ceux de ses concurrentes. Ceci posé, il n'en demeure pas moins que le renouvellement accéléré des produits est bien le moteur de la croissance économique. Ce consumérisme est facilité par la baisse des prix des produits industriels liée aux progrès de la productivité, aux importations en provenance des pays à bas salaires et au faible prix des matières premières. Ainsi, il est souvent moins coûteux de remplacer un appareil ménager que de le faire réparer !

Selon l'Ademe, seuls 44 % des appareils électriques et électroniques qui tombent en panne sont réparés en France. L'activité de réparation a périçité au cours des quinze dernières années : des enseignes comme Carrefour et

les Galeries Lafayette-BHV ont fermé leurs ateliers de réparation.

Une note du *think tank* La Fabrique écologique (voir « En savoir plus ») insiste sur cette difficulté, voire cette impossibilité, de faire réparer les appareils. Elle est liée en particulier, explique Thierry Libaert, membre du Comité économique et social européen (Cése) et auteur de la note, à la non disponibilité de pièces détachées. Un problème lui-même lié à la mondialisation : beaucoup de

ces pièces sont en effet fabriquées par des sous-traitants asiatiques avec lesquels les marques n'entretiennent pas de relations durables.

Face à ce constat, que fait le législateur ? Laetitia Vasseur souligne les avancées inscrites dans la loi sur la consommation de mars 2014, dite « loi Hamon », du nom de Benoît Hamon, ministre de la Consommation à l'époque. En particulier à travers l'extension de la garantie légale. Jusque-là, en effet, la garantie offerte au consommateur durant deux ans par les distributeurs n'était en réalité que de six mois : au-delà de cette période, il incombait en effet au client de prouver que le produit était bien défectueux. Cette garantie a été portée à deux ans effectifs. La loi Hamon oblige également les distributeurs à informer les clients de la disponibilité des pièces détachées. Mais, comme l'a montré l'UFC Que choisir (voir « En savoir plus »), 60 % des enseignes ne respectent pas cette disposition, notamment parce qu'un décret d'application limite l'obligation d'informer aux entreprises qui fabriquent elles-mêmes ces pièces détachées ! « Cela revient à demander des comptes à ceux qui sont de bonne volonté et non aux autres », s'agace Thierry Libaert.

Enfin, depuis la loi de transition énergétique d'août 2015, l'obsolescence programmée est désormais un délit puni d'une amende de 300 000 euros et d'une peine de deux ans de prison. Une législation qui vise aussi bien les fabricants que les importateurs. Ouvrira-t-elle la voie à

44 %

seulement des appareils électriques et électroniques qui tombent en panne en France, sont réparés selon l'Ademe.

IPHONE

Procès contre Apple

En janvier 2016, une plainte a été déposée par une centaine de citoyens américains contre Apple devant un tribunal de New York. Les participants à cette action de groupe (*class action*) réclament à la multinationale, 5 millions de dollars de dommages et intérêts pour publicité mensongère sur son nouveau système d'exploitation iOS 9.

Censé être compatible avec l'iPhone 4S, il en ralentit en réalité l'usage au point de le rendre quasiment inutilisable. Il ne sera cependant pas aisé pour les consommateurs de prouver que Apple a sciemment décidé de ralentir l'iPhone 4S pour les amener à changer d'appareil.





Ouishare Village, à la Foire de Paris.
Substituer l'usage à la possession en louant les objets permettrait de limiter les déchets.

Marta Huzarowicz - HOP

► des actions en justice, comme dans l'affaire Apple aux Etats-Unis (voir encadré page 55) ? Cela reste à voir.

Afficher la durée de vie

HOP souhaiterait aussi étendre la garantie minimale contractuelle à cinq ans sur tous les produits, comme c'est déjà le cas du gros électroménager [1]. Pour Thierry Libaert, « une telle mesure serait cependant difficile à mettre en œuvre car, d'une part, il faudrait la faire adopter au niveau européen et, d'autre part, les industriels pourraient la répercuter immédiatement sur les prix ». Même si certains pays comme le Royaume-Uni ou l'Irlande ont mis en œuvre de telles règles, un rapport commandé par le gouvernement recommanderait le *statu quo* [2]. On pourrait cependant déjà afficher au minimum une durée de vie des biens.

La Fabrique écologique propose aussi d'introduire un critère de durabilité dans le calcul de l'écocontribution que paient les entreprises pour le traitement et le recyclage des déchets induits par leurs produits. Des critères de durabilité pourrait aussi être introduits dans les politiques d'achats publics. Enfin, le statut de lanceur d'alerte devrait être accordé aux salariés qui révéleraient des pratiques organisées d'obsolescence programmée dans leur entreprise.

Le renforcement des politiques publiques est d'autant plus attendu que, sur le terrain, les initiatives se

multiplient. SEB, entreprise d'électroménager très impliquée dans l'écoconception, garantit désormais que ses produits sont réparables durant dix ans et les pièces détachées disponibles durant toute cette période. Malongo fabrique des machines à café garanties cinq ans dont les pièces sont facilement remplaçables. Fairphone, au Danemark, propose des téléphones non seulement écoconçus, mais aussi plus durables puisqu'ils prévoient des modules remplaçables.

Il ne s'agit cependant pas seulement de faire évoluer l'offre, il faut aussi soutenir les métiers de la réparation pour allonger la durée de vie des produits. L'Ademe propose d'accélérer la croissance de ce secteur par des exonérations de TVA. Mais la disponibilité de pièces détachées demeure un frein. L'impression 3D

“ Si un fabricant vous loue un four ou une imprimante au lieu de vous le vendre, son intérêt sera qu'il marche le plus longtemps possible ! ”

LAETITIA VASSEUR,
fondatrice de HOP

de pièces plastiques ou métalliques devrait permettre « de fabriquer certaines pièces à la demande et à bas coûts », explique Erwann Fangeat. Pour l'Ademe, il faut déjà s'appliquer à construire des filières de pièces détachées de seconde main, via les systèmes de collecte et de recyclage, comme le réseau Envie qui regroupe des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

On peut faire autrement !

Les acteurs du reconditionnement comme Leboncoin, Back Market, reBuy ou Recommerce (pour les smartphones) donnent aussi une seconde vie aux produits. Sans ou-

blier l'essor des ateliers de réparation associatifs tels les FabLab ou les Repair Café (plus d'une centaine en France) et des Ressourceries comme Emmaüs Défi qui permettent de sauver des objets de la décharge.

Plus globalement, il faudrait substituer au maximum l'usage à la possession. La location ou l'usage partagé des automobiles commencent certes à se développer, mais ces pratiques pourraient être étendues à d'autres biens, comme l'électroménager ou l'informatique. « Si un fabricant vous loue un four ou une imprimante au lieu de vous le vendre, rappelle Laetitia Vasseur, son intérêt sera qu'il marche le plus longtemps possible ! » Ces pratiques sont déjà usuelles dans le *business to business* (B to B), le commerce entre entreprises – avec Xerox louant ses photocopieurs par exemple ou Michelin ses pneus pour les flottes de camions –, mais elles restent très peu fréquentes dans le *business to consumer* (B to C), vers les ménages.

Il est en tout cas urgent de changer de modèle : l'Europe génère actuellement chaque année 10 millions de tonnes de déchets électriques et électroniques. De plus, l'obsolescence programmée a également un coût social élevé, rappelle Thierry Libaert : « Ce sont les personnes défavorisées qui sont le plus pénalisées car les produits d'entrée de gamme sont souvent les plus fragiles. » ■

Nairi Nahapétian

[1] HOP a lancé une pétition sur le sujet : www.halteobsolescence.org/etendre-la-garantie-une-bonne-idee

[2] Lire « Prolonger la garantie des produits : un rapport pour rien ? », par Claire Alet, 5 octobre 2016 sur www.alterecoplus.fr/etendre-garantie-produits-un-rapport-rien/00012303

en savoir plus <

- « Allongement de la durée de vie des produits », rapport de l'Ademe, février 2016, www.ademe.fr/allongement-duree-vie-produits
- « Comment agir vraiment contre l'obsolescence programmée ? Aller vers une consommation plus soutenable », La Fabrique écologique, note coordonnée par Thierry Libaert, septembre 2016, www.lafabriqueecologique.fr
- « Etude relative à la perception de réparateurs sur leur activité et les possibles évolutions de cette activité », Ademe, juillet 2016, <https://lc.cx/0qjhw>
- « Extension à 2 ans de la garantie légale : une information du consommateur loin d'être garantie », UFC Que choisir, service des études, mai 2016, <https://lc.cx/0qjJt>
- « Les effets de l'affichage de la durée d'utilisation des produits », étude du Cése, mars 2016, <https://lc.cx/0qjJB>